



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Commune de Crolles

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I - BUDGET DE FONCTIONNEMENT	2
1-Dépenses de fonctionnement	2
2-Recettes de fonctionnement	7
3-Résultat de fonctionnement de l'exercice	11
4-Evolution des soldes intermédiaires de gestion	11
II - BUDGET D'INVESTISSEMENT	12
1-Dépenses d'investissement	12
2-Recettes d'investissement	15
3-Résultat d'investissement	17
III-RATIOS	17

INTRODUCTION

L'article 107-9° de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) prévoit la rédaction d'une présentation brève et synthétique, à destination des citoyens, retraçant les informations essentielles des comptes de l'année écoulée.

Rappel : en vertu de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales doivent adopter au plus tard en 2027 (au titre de l'exercice 2026) un compte financier unique (CFU) qui a vocation à devenir le nouveau format des comptes des entités publiques et qui vient se substituer au compte administratif et au compte de gestion qui sont ainsi fusionnés.

Le CFU contribue à la fois à l'amélioration de l'information financière et de la transparence des comptes.

Conçu pour être plus simple et plus lisible, son architecture permet une meilleure rationalisation de l'information budgétaire et comptable grâce à la suppression des doublons ou des informations inutiles, et à la mise en évidence des informations patrimoniales en plus de l'information budgétaire.

Enfin, le CFU contribue à l'amélioration de la qualité des comptes en facilitant l'identification de possibles discordances entre les données de l'ordonnateur et du comptable.

Compte tenu de ces intérêts, la commune a fait le choix d'anticiper la mise en place et de déployer le CFU dès 2025 sur les comptes 2024.

Il est soumis au vote du conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant la clôture des comptes, afin de faire le constat de sa présentation, de la sincérité des restes à réaliser, et de l'arrêt des résultats définitifs repris au budget 2026.

I - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

► Taux d'utilisation des crédits et évolution / 2024

	Crédits 2025 ouverts	Crédits 2025 utilisés	% de réalisation	Rappel 2024	écart CFU 25 / CFU 24	Evolution / 2024
Charges à caractère général (011)	4 574 646,00	4 437 499,56	97,00%	4 204 790,99	232 708,57	5,53%
Charges de personnel (012)	9 321 215,00	9 265 249,44	99,40%	9 022 456,24	242 793,20	2,69%
Autres charges de gestion courante (ch 65)	1 720 200,00	1 705 164,99	99,13%	1 642 116,47	63 048,52	3,84%
Atténuation de produits (ch 014)	839 294,00	839 294,00	100,00%	548 676,00	290 618,00	52,97%
Total gestion des services	16 455 355,00	16 247 207,99	98,74%	15 418 039,70	829 168,29	5,38%
Charges financières (ch 66)	240 540,00	237 272,55	46,95%	307 022,30	-69 749,75	-22,72%
Charges spécifiques (ch 67)	112 930,00	112 929,95	100,00%	3 332,00	109 597,95	3289,25%
Dotations aux provisions (ch 68)				14 011,00	-14 011,00	-100,00%
Total dépenses réelles	16 808 825,00	16 597 410,49	98,74%	15 742 405,00	855 005,49	5,43%
Dépenses d'ordre	9 253 657,36	1 087 611,94	11,75%	1 049 316,13	38 295,81	3,65%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 062 482,36	17 685 022,43	67,86%	16 791 721,13	893 301,30	5,32%

N.B. : Les crédits ouverts correspondent au budget modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM)

Les dépenses de fonctionnement = 17 685 022,43 €, soit 16 597 410,49 € de dépenses réelles (16 597 410,49 € en 2024) + 1 087 611,94 € de dépenses d'ordre.

Le budget est exécuté à 98,7 % pour les seules dépenses réelles (67,9 % globalement).

Les dépenses réelles augmentent de + 855 005,49 € soit + 5,4 % qui s'expliquent par :

- des dépenses supplémentaires liées à l'incendie de la cuisine centrale (env 160 000 €)
- la mise en place par l'Etat du dispositif DILICO, contribution prélevée au titre du redressement des finances publiques (285 167 € de dépense nouvelle)
- une dépense exceptionnelle pour un remboursement à EDF d'une recette versée 2 fois (109 155 €)
- les dépenses de personnel (+ 242 793,20 €) qui progressent essentiellement du fait des mesures nationales décidées par le gouvernement (hausse des cotisations retraite soit + 3 points en 2025) et de la prise en compte en année pleine des recrutements faits en 2024.

Abstraction faite de ces dépenses exceptionnelles, les dépenses courantes progressent de 300 678 € soit + 1,9 % expliqué essentiellement par les dépenses de personnel.

Les dépenses courantes hors personnel sont stables par rapport à 2024 (+ 57 885 €).

► **Charges à caractère général (ch 011) soit 4 437 499,56 € (4 204 790,99 € en 2024) représentant 26,7 % des dépenses réelles. Ce chapitre est en augmentation notable / 2024 (+ 232 708,57 €). Il est consommé à 97 %.**

Près de 70 % de cette augmentation est expliquée par des dépenses supplémentaires exceptionnelles liées à l'incendie de la cuisine (atténuées partiellement par des dépenses non réalisées).

Le reste de l'augmentation s'explique par des dépenses exceptionnelles (les 20 ans de l'espace P Jargot, la suite de la démarche Qualiville, par exemple) et des dépenses contraintes (par exemple + 44 963 € sur les frais d'assurance).

Abstraction faite des dépenses exceptionnelles ou contraintes, l'évolution des dépenses courantes est constante et maîtrisée. Les hausses sur certaines lignes sont en effet compensées par des diminutions sur d'autres lignes.

Les variations les plus notables par rapport à 2024 sont les suivantes :

+ 264 463 € sur l'achat d'alimentation du fait essentiellement du surcoût des repas achetés à un traiteur suite à l'incendie de la cuisine

+ 44 963 € sur les frais d'assurance

+18 931 € sur les achats de prestations (portage repas essentiellement)

+ 69 912 € sur les honoraires avec des dépenses exceptionnelles (procédure d'intégration d'office de voiries, projet maison Pradourat, suite démarche Qualiville, appel à projet restaurant bistronomique, accompagnement sur le dossier cuisine...

+ 56 141 € sur les achats liés aux travaux en régie réalisés par le personnel communal : il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'un transfert de ligne budgétaire (compensé par diminution sur une autre ligne)

+ 18 378 € sur l'entretien de la voirie avec notamment des dépenses exceptionnelles sur le fleurissement de l'avenue A Croizat.

+ 10 696 € sur les formations du personnel

Ces augmentations sont partiellement compensées par des diminutions notables sur d'autres lignes :

-113 157 € sur les frais d'énergie (en grande partie expliqué par l'incendie de la cuisine)

-49 217 € sur l'entretien des bâtiments

-5 585 € sur l'entretien des véhicules

-14 930 € sur l'entretien de matériel

-17 367 € sur les frais de contentieux

-21 306 € sur les frais de réceptions (accueil exceptionnel congrès des maires de l'Isère en 2024)

-10 365 € sur les frais de télécommunication

-10 355 € sur les frais de publications

-9 168 € sur les impôts et taxes

-36 516 € sur les fournitures techniques (en fait transfert vers une autre ligne budgétaire pour travaux en régie : cf plus haut).

Le poste énergie reste le poste le plus important du chapitre, il représente près de 20 % des dépenses du chapitre soit 866 472,59 €.

Le 2^{ème} poste le plus important concerne l'achat d'alimentation (essentiellement pour la restauration scolaire) qui représente 692 721,93 € soit plus de 15 % des dépenses du chapitre, en forte progression du fait du surcoût des repas achetés à un traiteur suite à l'incendie de la cuisine, comme indiqué.

Les contrats de maintenance (bâtiments, installations de voirie, matériel, logiciels...) restent également un poste important pour 358 545,45 €.

Enfin, les contrats de prestations représentent 314 696,30 € essentiellement sur les spectacles culturels (249 299 €) et les activités jeunesse (22 253 €), et les achats de prestations de service représentent 356 274,79 € (105 291 € pour portage des repas, 152 500 € pour la coopération, 48 553 € pour les activités jeunesse, 22 403 € pour le traitement des déchets verts, 13 191 € pour la piscine scolaire et 11 222 € pour des événements associatifs et marché de Noël).

Ces seuls 5 postes représentent à eux seuls 2 588 711,06 € soit + de 58 % des dépenses du chapitre.

Les prestations d'entretien de la voirie et réseaux (196 229 €) et entretien des bâtiments communaux (104 711 €) restent également des postes importants.

► **Charges liées au personnel (ch 012)** soit le chapitre le plus important avec **9 265 249,44 €** (55,8 % des dépenses réelles). **En augmentation de 242 793,20 € / 2024 (+ 2,7 %).**

Cette hausse est à considérer au regard des contraintes habituelles de la masse salariale : glissement vieillesse technicité (GVT) et mesures nationales.

En 2025, les principales progressions par rapport à 2024 s'expliquent par :

- ✓ La rémunération principale des agents titulaires (compte 64111) et des agents non titulaires (compte 64131) : la rémunération des agents titulaires diminue de 88 459,03 € mais la rémunération des agents non titulaires progresse de 154 557,60 €. En effet, plusieurs contrats de remplacement de titulaires indisponibles ont été pris pour assurer une continuité de service, et, par ailleurs, des agents titulaires ayant fait l'objet de mutation ou de départ à la retraite ont été remplacés par des agents contractuels. La hausse globale de la rémunération principale (titulaires + non titulaires) est ainsi de + 66 098,57 € et elle s'explique par le recrutement de 2 nouveaux postes : un chargé de projet énergie (35 329,80 € financés en 2025) et une assistante juridique contractuelle (39 629,11 € financés en 2025).
- ✓ Le régime indemnitaire et autres indemnités des agents titulaires (compte 6418) : la baisse de 92 368,15 € est directement liée à la baisse des rémunérations principales des agents titulaires (postes vacants n'ouvrant pas droit au régime indemnitaire, versements proratisés sur agents partis en cours d'année).
- ✓ Le régime indemnitaire et autres indemnités des agents non titulaires (compte 64138) : la hausse de 32 938,92 € est mécaniquement liée à la hausse de la rémunération d'agents non titulaires.
- ✓ Rémunération des apprentis (compte 6417) : la hausse de 26 817,94 € s'explique essentiellement par la création d'un poste d'apprenti au service informatique sur un besoin identifié, soit une dépense de 23 474 € charges comprises.
- ✓ La cotisation retraite CNRACL (compte 6453) : la ligne progresse de 64 708,25 € soit + 5 %, essentiellement expliqué par la hausse réglementaire des taux de cotisation employeur CNRACL. Pour rappel, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 a prévu une trajectoire de hausse progressive du taux de cotisation patronale. Le taux employeur, qui était de 30,65 % en 2023, a été porté à 31,65 % au 01/01/2025. Cette augmentation d'un point représente mécaniquement 37 000 € de cotisations supplémentaires. Le reste de la hausse (env. 28 000 €) provient des effets de la revalorisation du point d'indice intervenue en 2024 et qui produit ses effets en année pleine en 2025.
- ✓ Cotisations URSSAF et charges sociales (compte 6451) : la hausse de 58 008,13 € résulte de la l'augmentation de la masse salariale des non titulaires sur laquelle le taux de cotisations patronales est appliqué intégralement. A noter également l'impact, en année pleine, de la revalorisation du SMIC intervenue le 01/01/2025.
- ✓ Versement mobilité (compte 6331) : cette ligne progresse de 21 040,13 € du fait la cotisation employeur pour le transport, qui passe de 1,30 % à 1,70 € et de l'augmentation mécanique liée à l'augmentation de la masse salariale.

- ✓ Versement aux œuvres sociales (compte 6474) : cette dépense se rapporte aux cotisations de la collectivité à PLURELYA (organisme d'action sociale). A noter que cette dépense est déduite de la subvention versée au COS (comité des œuvres sociale). Les crédits ont donc été transférés au chapitre 012.
- ✓ Autres cotisations et charges sociales diverses : le compte des cotisations aux organismes sociaux (6458) progresse de 66 495,03 € tandis que celui des autres charges sociales diverses (compte 6478) diminue de 62 463,11 €. Il s'agit d'un transfert de crédits d'une ligne vers l'autre dans un but d'actualisation / correction des imputations utilisées.

Globalement le chapitre est maîtrisé et témoigne d'une gestion rigoureuse de la masse salariale dans un contexte contraint. Il est exécuté à 99,4 %.

► **Autres charges de gestion courante (ch 65)** : 1 705 164,99 € (1 642 116,47 € en 2024) soit 10,3 % des dépenses réelles. Le chapitre est consommé à 99,1 %.

Le poste le plus important concerne les subventions versées aux associations et au CCAS 1 146 896,79 € (1 071 815,57 € en 2024) qui représente 67,3 % du chapitre.

L'évolution des subventions versées (+ 75 081 €) s'explique essentiellement par les subventions versées au titre de la coopération avec la Colombie (+ 56 553 €) et la subvention versée au CCAS (+ 15 500 €).

A noter : hors COS, hors coopération décentralisée (opération cofinancée par le ministère des affaires étrangères), hors CCAS, qui est un compte spécifique avec des recettes, hors coopératives scolaires, le montant des subventions directes aux associations est de 711 791,24 € (686 091 € en 2024). Dans ce montant, les subventions à la MJC et aux écoles de musique (EMC et Musica Crolles) représentent 547 692,24 € (556 993 € en 2024).

Les autres associations bénéficiant d'une subvention directe se partagent ainsi 164 099 €.

La commune participe par ailleurs à 3 structures intercommunales (pour 24 623,31 €) : l'association syndicale de Bresson à St Ismier (3 378,51 €), le Parc de Chartreuse (5 044 €) et l'EID pour la démoustication (16 200,80 €).

La contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) reste un poste important (259 400,18 € / 252 935 € en 2024, en progression constante) qui représente 15,2 % du chapitre.

Les frais liés aux élus (indemnités, cotisations, frais de mission et de formation) représentent 136 223,63 € (134 293,77 € en 2024).

Les aides versées (aides aux activités, aides aux vacances, aides / vélos électrique...) représentent 105 211,79 / 108 566,80 € en 2024.

Les autres dépenses représentent 22 409,29 € (dont redevances pour licences informatiques, 8 578,84 €, la participation versée à la ville de la Tronche pour les charges d'état civil, 5 830,27 €, des créances admises en non-valeur ou éteintes, pour 4 943,58 € et quelques dépenses exceptionnelles et régularisations comptables pour 3 056,60 €).

► **Atténuation de produits (ch 014)** : 839 294 € (548 676 € en 2024)

Ce chapitre est en forte progression (+ 290 618 €) du fait d'une nouvelle contribution qui vient élargir le champ des collectivités contributrices au redressement des finances publiques.

En effet le dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités (DILICO) représente pour Crolles une nouvelle dépense qui a été de 285 167 € en 2025, expliquant à elle seule la forte progression du chapitre.

Ce chapitre, qui représente 5 % des dépenses réelles, comprend :

- le prélèvement pour le FPIC (Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal), soit 383 324 € (377 996 € en 2024) ;

- la contribution pour l'effort de redressement des finances publiques (CRFP), soit 164 401 € (même montant qu'en 2024), prélevée sur les recettes fiscales, en l'absence de dotation forfaitaire de la DGF (dotation globale de fonctionnement) ;

- la participation au dispositif DILICO, comme indiqué (285 167 €). A noter que cette participation devrait faire l'objet d'un remboursement partiel par l'Etat à compter de 2026.

- des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (5 260 €).

► **Charges financières ch 66** (2 % des dépenses réelles) : 237 272,55 € d'intérêts des emprunts et frais financiers, en diminution de -69 749,75 € (307 022,30 € en 2024) du fait de l'extinction d'un emprunt.

► **Charges spécifiques (ch 67) : 112 929,95 €** (3 332 € en 2024).

Ce chapitre est en progression importante du fait du remboursement à EDF d'une recette versée 2 fois par erreur à la commune (109 155,25 €). Cette dépense exceptionnelle explique à elle seule l'augmentation du chapitre.

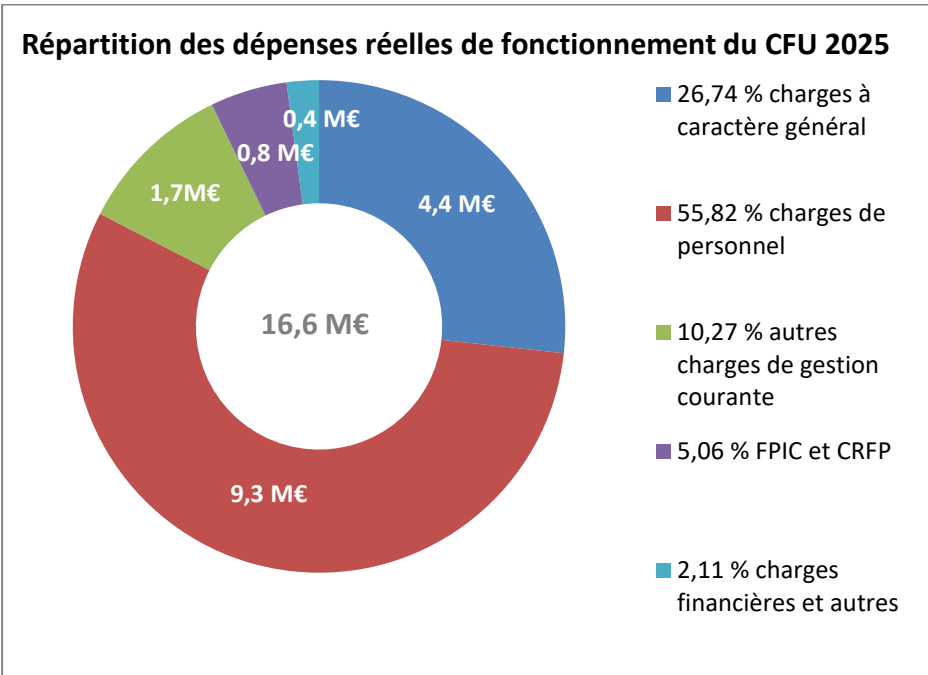
► **Dotations aux provisions (ch 68) : 0 € / 14 011 €** en 2024.

Pas de dépenses en 2025 d'où une diminution de ce chapitre de -14 011 € du fait d'une dépense exceptionnelle en 2024 liée à la mise en liquidation judiciaire d'un locataire de la commune (pour rappel, la provision budgétaire est une mesure de prudence prévue par l'instruction comptable M57 pour se prémunir du risque de non-recouvrement d'une créance locative en cas de redressement ou liquidation judiciaire).

► **Dépenses d'ordre (sans décaissement)** qui représentent **1 087 611,94 €** (1 049 316,13 € en 2024) soit 6,1 % des dépenses totales.

Ce chapitre prend en compte les écritures comptables liées à des cessions de terrains ou matériel communal pour 42 772 €
Le reste concerne la dotation pour amortissements (1 044 839,94 €).

Ce chapitre n'est exécuté qu'à 11,8 % du fait que le virement à la section d'investissement (le prélèvement) ne donne pas lieu à exécution budgétaire (8 165 885,36 € prévus).



2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

► Taux d'utilisation des crédits et évolution / 2024 :

	Crédits 2025 ouverts	Crédits 2025 utilisés	% de réalisation	Rappel 2024	écart CFU 25 / CFU 24	Evolution / 2024
Atténuation de charges (ch 013)	75 000,00	101 062,36	134,75%	159 330,58	-58 268,22	-36,57%
Produits des services, du domaine, ventes diverses (ch 70)	1 362 225,00	1 386 598,60	101,79%	1 570 960,21	-184 361,61	-11,74%
Impôts et taxes (ch 73 sauf 731)	7 894 280,00	7 894 306,00	100,00%	7 894 306,00	0,00	0,00%
Fiscalité locale (731)	5 984 580,00	6 083 934,81	101,66%	5 610 900,32	473 034,49	8,43%
Dotations et participations (ch 74)	4 529 255,00	4 528 226,60	99,98%	5 428 414,75	-900 188,15	-16,58%
Autres produits de gestion courante (ch 75)	1 260 570,00	1 289 755,86	102,32%	947 495,13	342 260,73	36,12%
Total recettes de gestion courante	21 105 910,00	21 283 884,23	100,84%	21 611 406,99	-327 522,76	-1,52%
Produits financiers (ch 76)	21 630,00	21 693,14	100,29%	21 572,15	120,99	0,56%
Produits spécifiques (ch 77)	50 877,00	50 880,24	100,01%	3 127,35	47 752,89	1526,94%
Reprise sur provisions (ch 78)	7 310,00	7 312,66	100,04%	775,40	6 537,26	843,08%
Total recettes réelles	21 185 727	21 363 770,27	100,84%	21 636 881,89	-273 111,62	-1,26%
Recettes d'ordre	120 165,00	120 144,47	99,98%	79 061,44	41 083,03	51,96%
Excédent antérieur	4 756 590,36	4 756 590,36	100,00%	3 431 932,00	1 324 658,36	38,60%
Total recettes de fonctionnement	26 062 482,36	26 240 505,10	100,68%	25 147 875,33	1 092 629,77	4,34%

N.B. : Les crédits ouverts correspondent au budget modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

Les recettes de fonctionnement (recettes réelles + recettes d'ordre) représentent 21 483 914,74 €. A ces recettes s'ajoute l'excédent antérieur (4 756 590,36 €) soit un total de 26 240 505,10 €.

Les recettes réelles (hors résultat antérieur) affichent une diminution globale de - 273 111,62 / 2024.

Mais cette diminution s'explique surtout par des recettes exceptionnelles versées en 2024 : des subventions au titre de la coopération avec la Colombie (875 258 € en 2024 / 26 770 € en 2025 soit - 848 488 €) et une recette de 135 070,56 € versée à titre de régularisation par le Grésivaudan pour les multi accueils transférés.

Abstraction faite de ces recettes de 2024 exceptionnelles, la progression est de + 710 446 € dont + 550 504 € sur des recettes liées à la fiscalité locale et + 490 385 € sur des recettes exceptionnelles (dont 340 000 € de versement par l'assurance suite à l'incendie de la cuisine).

A noter tout de même que cette progression notable est atténuée par une diminution importante de la DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) soit - 123 857 €

► Atténuations de charges (ch 013) : 101 062,36 € (159 330,58 € en 2024)

Il s'agit des remboursements liés aux rémunérations du personnel (longue maladie / maladie professionnelle, accidents du travail et décès) dont les montants sont difficilement prévisibles de façon précise et peuvent évoluer de façon importante d'une année sur l'autre.

► Produits des services, du domaine et ventes diverses (ch 70) : 1 386 598,60 € soit 6,5 % des recettes réelles (1 570 960,21 € en 2024).

Ce chapitre est en diminution notable (- 184 361,61 € par rapport à 2024).

Cela s'explique en partie par le transfert vers le chapitre 74 de recettes liées à la restauration scolaire (participation de l'Etat sur les repas à 1 €) soit - 81 671,68 € sur ce chapitre mais réalisés sur un autre chapitre.

A noter également une diminution importante (-135 070,56 €) du fait d'une recette exceptionnelle en 2024 concernant une régularisation versée par le Grésivaudan sur les coûts d'énergie remboursés à la commune pour la crèche des P'tits lutins, comme déjà indiqué en introduction.

Ces diminutions sont toutefois atténuées par des lignes qui sont en progression, notamment les recettes liées au portage des repas et les charges locatives facturées.

Le poste le plus important reste la redevance familles pour la restauration scolaire et le temps périscolaire qui représente 54 % du chapitre avec une recette de 749 424,15 € en diminution comme déjà indiqué (-107 925,97 €), du fait du transfert de crédits vers un autre chapitre et de pertes de recettes liées à l'incendie de la cuisine.

Les recettes liées au service de développement social (portage des repas) représentent 99 935,01 € (83 391,03 € en 2024) en progression notable (+ 16 543,98 €).

Les recettes du service culturel sont en diminution passant de 72 218,90 € en 2024 à 60 094,18 € soit - 12 124,72 € du fait d'un nombre plus important de spectacles hors les murs, qui ne donnent pas lieu à billetterie.

Ce chapitre intègre également les participation des familles sur le service jeunesse (34 874,68 €), les redevances pour occupation du domaine public et autres (23 829,66 €), les concessions cimetière (7 130 €), la vente d'électricité générée par les panneaux photovoltaïques sur le gymnase Léo Lagrange et le groupe scolaire Chartreuse/Ardillais (47 298,80 €), le remboursement des charges locatives par les occupants des logements et locaux communaux (151 492,23 € en augmentation importante soit + 28 280 €), le remboursement par le Grésivaudan de l'entretien des ZAE (zones d'activité économique) pour 152 776 €, des frais de gaz pour les P'tits Lutins soit 13 829,35 €, et des frais liés à la coupe Icare (1 024,86 €).

A noter 44 889,68 € de recettes concernant la refacturation de frais de mise à disposition d'agents de la ville à diverses structures (CCAS, MJC, COS et association foncière agricole).

► **Impôts et taxes (ch 73 et 731) : 13 978 240,81 €** (13 506 206,32 € en 2024), soit 65,4 % des recettes réelles. Ces 2 chapitres progressent de + 473 034,49 € exclusivement sur les recettes liées à la fiscalité locale.

Au sein de ces recettes 2 blocs sont à identifier, la fiscalité locale et la fiscalité reversée.

La fiscalité locale (ch 731) comprend les contributions directes, les taxes sur publicité foncière (droits de mutation), les taxes liées à l'énergie (taxe sur la consommation finale d'électricité) et les droits de stationnement (droits de place du marché notamment).

La fiscalité reversée (reste du ch 73) comprend l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire reversées par le Grésivaudan, ainsi que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) versé par l'Etat.

Les recettes liées à la fiscalité locale s'élèvent à 6 083 934,81 € en 2025 (5 610 900,32 € en 2024 soit + 473 034,49 €). Elles représentent 43,5 % des recettes fiscales globales.

Elles comprennent essentiellement les contributions directes (impôts locaux et rôles complémentaires), soit 5 309 352 € (4 983 544 € en 2024), en progression de + 325 808 € du fait de la revalorisation des bases fiscales par l'Etat (+1,7 %) mais surtout d'une recette supplémentaire sur la taxe foncière payée par STMicroelectronics, du fait d'une fin d'exonération de 2 ans (soit + 200 000 € env).

Ces recettes représentent 87,3 % des recettes liées à la fiscalité locale et 38 % de l'ensemble des recettes fiscales.

Les taux communaux 2025 restent inchangés / 2024 (et depuis 2013). Pour rappel, ils intègrent désormais, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département, transférée aux communes dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

Au sein de ces recettes, la part de la taxe foncière représente désormais la quasi intégralité du produit, du fait de la réforme de la taxe d'habitation qui ne représente plus que 46 320 € en 2025 (résidence secondaires et logements vacants).

Au sein des contributions directes hors compensations par l'Etat (5 300 951 €), la part payée par les ménages représente 41 %. Le reste est acquitté par les entreprises, soit 59 % des contributions directes reçues.

La recette issue des droits de mutation, 503 484 €, est en forte progression par rapport à 2024 (390 067 €) soit + 113 417€ mais son montant, variable, dépend des transactions immobilières constatées.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (accise sur l'électricité) qui représente 242 328 € / 208 491,32 € en 2024, est en progression notable (+ 33 836,68 €).

Enfin, les droits de place (marché et commerces ambulants) représentent 28 764,08 €, stables par rapport à 2024.

Les recettes liées à la fiscalité reversée s'élèvent à 7 894 306 € comme en 2024, soit 56,5 % de l'ensemble des recettes fiscales.

L'attribution de compensation (AC) versée par le Grésivaudan, le principal poste, y représente 6 950 980 €, montant stable soit 88 % des recettes de fiscalité reversée et 49,7 % de l'ensemble des recettes fiscales.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), lié à la réforme de la taxe professionnelle, s'élève à 859 987 €, comme en 2024.

La dotation de solidarité communautaire versée par le Grésivaudan est de 83 339 € comme en 2024.

► **Dotations et subventions (ch 74) : 4 528 226,60 €** (5 428 414,75 € en 2024 soit - 900 188,15 €), représentant 21,2 % des recettes réelles.

Cette diminution importante s'explique essentiellement par les subventions versées au titre de la coopération avec la Colombie (grosses recettes exceptionnelles en 2024) et la baisse de la DC RTP, comme déjà indiqué en introduction. De plus, le non versement en 2025 de la dotation de solidarité rurale représente une baisse de recettes de 89 726 €.

Le poste le plus important concerne la compensation versée l'Etat sur les exonérations de taxes foncières qui représente 3 809 274 € (3 731 804 € en 2024 soit + 77 470 €) représentant 84,1 % du chapitre. Ce poste est important car il intègre la compensation liée à l'abattement de 50 % des bases fiscales des établissements industriels.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DC RTP), en baisse importante (- 123 857 €), représente 6,8 % du chapitre, soit 307 762 € (431 619 € en 2024).

La dotation de solidarité rurale a représenté 0 € (89 726 € en 2024).

La dotation versée par l'Etat au titre de la délivrance des titres sécurisés s'est élevée à 29 860 €.

Concernant les subventions, celles versées au titre de la coopération avec la Colombie sont en très forte diminution (26 770 € en 2025 / 875 258 € en 2024) soit - 848 488 €. Ces recettes expliquent en très grande partie, la diminution importante de ce chapitre.

La subvention de la CAF pour les activités loisirs et jeunesse représente 25 432,77 €.

Le montant du FCTVA (fonds de compensation pour la TVA) sur les dépenses de fonctionnement (cf. article L. 1615-1 du CGCT) représente 31 238,06 € (34 189,84 € en 2024). Il est fonction des dépenses constatées sur l'année n-2.

Les participations versées par les communes, pour la médecine scolaire et la classe ULIS, représentent 23 073,78 €.

Les subventions versées par le Département (56 906,68 €) concernent la programmation culturelle de l'espace Paul Jargot (41 000 €), la participation pour l'utilisation des équipements sportifs par le collège (14 346,68 €) et une subvention pour de la médiation animale auprès des personnes âgées en perte d'autonomie (1 560 €). S'ajoutent à ces recettes une somme de 4 100 € versée par des associations et Ehpad au titre de participations à des spectacles.

Une aide de 4 125 € a été versée par la Région pour les sorties de ski scolaire.

Les subventions versées par le Grésivaudan représentent 55 026 € quasi exclusivement pour la culture, hormis 433 € pour la veille des sentiers de randonnée.

Une subvention de 2 400 € a été versée par le centre national de musique dans le cadre de l'aide à la résidence de création et d'action culturelle.

L'aide de l'Etat sur les contrats aidés représente 10 539,41 €, auxquels s'ajoute une recette de 1 176,41 € versée à titre de compensation suite à des grèves dans les écoles.

Une somme de 10 544,39 € a été versée dans le cadre du programme lait et fruits à l'école.

A noter une nouvelle recette transférée du chapitre 70 (produits des services) : 81 671,68 € de participation de l'Etat sur les repas cantine à 1 €.

► **Autres produits de gestion courante (ch 75) : 1 289 755,86 €** (947 495,13 € en 2024), soit 6 % des recettes réelles.

La progression importante de ce chapitre (+ 342 260,73 €) s'explique exclusivement par des recettes exceptionnelles liées au versement par l'assurance d'indemnités suite à l'incendie de la cuisine (340 000 €).

Les recettes locatives, relativement stables, représentent 732 841,87 € / 731 841,87 € en 2024, soit plus de 99 % du chapitre.

Au sein de ces recettes locatives, l'essentiel concerne l'économie pour 626 084,48 dont commerces (489 172,32 €), ateliers relais (50 229,12 €), karting (49 771,33 €), bureau de poste (36 911,71 €), soit plus de 84 % des recettes locatives.

A ces recettes « économiques » s'ajoutent des locations de salles communales par les particuliers (14 510 €), des locations à des associations occupant des ateliers relais (25 079,07 €), le loyer versé pour l'occupation par l'inspection d'académie d'un local dans le groupe scolaire soleil / Cascade (4 890,36 €), des baux à construction et des baux à réhabilitation (PFI pour le futur centre funéraire, Isère habitat pour les logements du Gas, Un toit pour tous pour les maisons Avenir et maison du Raffour) pour un montant de 5 281,34 €..

Les locations de logements ou garages ne représentent que 56 996,62 € soit 7,8 % des recettes locatives.

Les recettes exceptionnelles désormais comptabilisées dans ce chapitre concernent essentiellement des indemnités d'assurance suite à l'incendie de la cuisine (340 000 €).

S'ajoutent à ces recettes le versement de trois indemnités pour clause anti spéculative (150 385,26 €), des régularisations comptables pour apurement de charges constatées d'avance (32 773,96 €).

L'ensemble des recettes exceptionnelles comptabilisées, en plus de l'assurance, représente 214 271,65 €.

► **Produits financiers (ch 76) : 21 693,14 €** (21 572,15 € en 2024)

Les recettes correspondent quasi exclusivement au fonds de soutien mis en place pour la sécurisation de 2 emprunts antérieurement structurés qui fait l'objet d'un versement annuel fixe de 21 133,78 € jusqu'en 2028. Le reste concerne les dividendes versés sur les parts sociales que détient la commune (559,36 €).

► **Produits spécifiques (ch 77) : 50 880,24 €** (3 127,35 € en 2024)

Ce chapitre comprend les écritures liées aux cessions de terrains ou de matériel communal et il est donc très variable d'une année sur l'autre.

Il est en petite progression par rapport à 2024 (+ 47 752,89 €). En effet, les cessions ont été un peu plus importantes en 2024 et ont représenté 42 772 € / 2 848 € en 2024. Elles ont concerné la vente de matériel de la cuisine et de 3 véhicules communaux.

Pour rappel, les recettes de cessions, constatées en section de fonctionnement, font l'objet d'un transfert vers la section d'investissement (dépense d'ordre en fonctionnement et recette d'ordre en investissement).

Le reste des recettes exceptionnelles, concerne des régularisations comptables de mandats annulés sur exercice antérieur (8 108,24 €).

► **Reprise sur provisions (ch 78) : 7 312,66 €** (775,40 € en 2024)

Ce chapitre exceptionnel n'est mouvementé qu'en cas de reprise sur les provisions existantes que la commune a pu mettre en place.

Pour rappel, la commune est dans l'obligation de prévoir des provisions en cas de risques connus (pertes de recettes suite à liquidation judiciaire d'une entreprise locataire, risque sur contentieux, dépréciation sur dettes en cours...).

La provision se prévoit au budget comme une dépense « potentielle » future et elle donne lieu à un mandat. Elle reste enregistrée dans les comptes de la commune.

Au moment où le risque se déclenche, la commune peut utiliser cette provision pour payer la dépense ou constater la perte de recettes : pour cela, la reprise revient à constater une recette comptable qui viendra financer le risque réalisé. De même, si le risque disparaît, une reprise est effectuée pour annuler la provision par une recette.

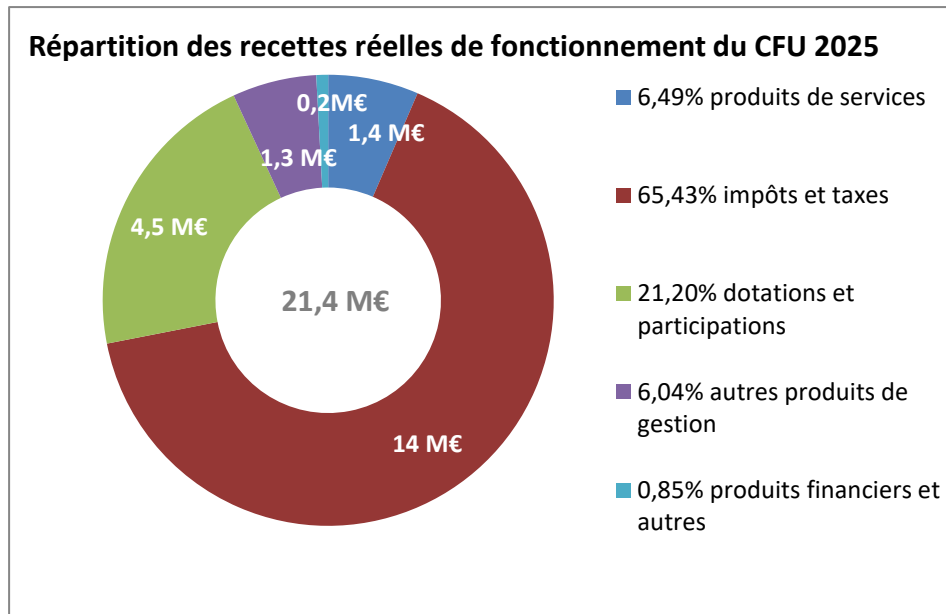
En 2025, une reprise de 7 312,66 € a été faite sur des créances douteuses.

Au sein des recettes réelles 2025 (21,4 M€) les recettes liées à l'activité économique (taxe foncière des entreprises, attribution de compensation, dotations de l'Etat, loyers et redevances des entreprises) représentent 15,8 M€ soit 74 %

► **Recettes d'ordre (sans encaissement) et excédent antérieur : 4 876 734,83 €** (3 510 993,44 € en 2024)

Elles comprennent l'excédent antérieur prévu au budget, soit 4 756 590,36 € auquel s'ajoutent 120 144,47 € concernant :

- 116 179,47 € de prise en compte des travaux en régie (investissements réalisés par le personnel communal)
- 2 961,54 € d'opérations comptables liées aux baux à réhabilitation à disposition de l'association Un toit pour tous, au bail à construction sur l'opération de logements Le Gas et au bail à construction avec les PFI pour le futur centre funéraire
- Des écritures comptables liées à l'amortissement des subventions (1 003,46 €).



3 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Différence dépenses / recettes totales (avec prise en compte du résultat antérieur) : **excédent de clôture de 8 555 482,67 €** qui a été partiellement repris au budget 2026 en section de fonctionnement pour 1 759 989,36 €.

Le reste (soit 6 795 493,31 €) a été affecté au besoin de financement de la section d'investissement.

Pour rappel, le prélèvement hors amortissements (8 165 885,36 € prévus au budget 2025) ne donne pas lieu à exécution, ce qui explique que la section de fonctionnement soit en excédent à la fin de l'année.

4 - EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	K€	2024	2025
Produits de fonctionnement courant		21 611	21 284
- charges de fonctionnement courantes (hors trvx en régie)		15 342	16 131
= EXCEDENT BRUT COURANT		6 269	5 153
+ produits except et financiers (hors cessions)		23	37
- charges except et financières (hors intérêts / dette)		17	113
= EPARGNE DE GESTION		6 275	5 077
- intérêts de la dette		307	237
= EPARGNE BRUTE		5 968	4 840
- capital de la dette		1 160	904
= EPARGNE NETTE		4 808	3 936

L'épargne nette est en diminution notable par rapport à 2024 (- 872 k€) mais reste d'un niveau satisfaisant.

II - BUDGET D'INVESTISSEMENT

1 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

► Taux d'utilisation des crédits et évolution / 2024

	Crédits ouverts 2025	Réalisé CFU	Taux de réalisation	Restes à réaliser réinscrits en 2026	Dépenses engagées réinscrites en 2026 (AP)	Total consommé	Taux de conso	Rappel CFU 2024	Ecart CFU 25 / CFU 24	Evolution / 2024
Immob incorporelles (ch 20)	188 511,15	105 478,06	55,95%	35 631,00		141 109,06	74,85%	131 691,43	-26 213,37	-19,91%
Subv d'équipement versées (ch 204)	40 865,00	40 865,00	100,00%	0,00		40 865,00	100,00%	70 000,00	-29 135,00	-41,62%
Immob corporelles (achats : ch 21)	1 145 077,05	587 818,49	51,33%	533 530,24		1 121 348,73	97,93%	1 180 964,76	-593 146,27	-50,23%
Immob en cours (travaux : ch 23)	9 180 293,47	5 470 971,35	59,59%	2 315 927,35	363 606,06	8 150 504,76	88,78%	4 209 765,84	1 261 205,51	29,96%
Total dépenses d'équipement	10 554 746,67	6 205 132,90	58,79%	2 885 088,59	363 606,06	9 453 827,55	89,57%	5 592 422,03	612 710,87	10,96%
Emprunts et dettes (ch 16)	910 250,00	907 752,12	99,73%	0,00		907 752,12	99,73%	1 163 184,24	-255 432,12	-21,96%
Dotations (ch 10)	47 000,00	0,00	0,00%	0,00		0,00	0,00%	62 968,52	-62 968,52	0,00%
Subventions d'investissement (ch 13)	0,00	0,00	#DIV/0!			0,00		1 432,90	-1 432,90	
Total dépenses financières	957 250,00	907 752,12	94,83%	0,00	0,00	907 752,12	94,83%	1 227 585,66	-319 833,54	-26,05%
Total dép réelles d'investissement	11 511 996,67	7 112 885,02	61,79%	2 885 088,59	363 606,06	10 361 579,67	90,01%	6 820 007,69	292 877,33	4,29%
Dépenses d'ordre	193 116,00	193 064,27	99,97%	0,00		193 064,27	99,97%	127 628,39	65 435,88	51,27%
Déficit antérieur	3 664 366,61	3 664 366,61	100,00%			3 664 366,61	0,00%	2 868 508,22	795 858,39	
Total dépenses d'investissement	15 369 479,28	10 970 315,90	71,38%	2 885 088,59	363 606,06	14 219 010,55	92,51%	9 816 144,30	1 154 171,60	11,76%

N.B. : Les crédits ouverts correspondent au budget modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

Les dépenses d'investissement (dépenses réelles + dépenses d'ordre) représentent 10 970 315,90 €.

Les dépenses réelles représentent 7 112 885,02 / 6 820 007,69 € en 2024 soit + 292 877,33 € globalement dont + 612 710,87 € pour les seules dépenses d'équipement et - 319 833,54 € sur les dépenses financières.

Le budget, sur les dépenses réelles, est dépensé à 61,8 % et consommé à 90 % avec les dépenses engagées non encore payées au 31/12/2025.

► **Immobilisations incorporelles ch 20** (frais d'études, achats de logiciels, documents d'urbanisme) : **105 478,06 €**. Budget dépensé à 56 %, mais consommé à 74,8 % avec les restes à réaliser (RAR).

Ce chapitre représente 1,5 % des dépenses réelles et 1,7 % des dépenses d'équipement.

Les dépenses réalisées concernent les achats de logiciels et licences (74 930,48 €), la cartographie (8 496 €) et documents d'urbanisme, dont frais liés au PLU (22 051,58 €).

► **Subventions d'équipement versées (ch 204) : 40 865 €** versés à Isère Aménagement au titre de la participation au bilan d'opération de la ZAC Ecoquartier.

► **Immobilisations corporelles ch 21 (achats) : 587 818,49 €** avec 51,3 % de dépenses réalisées (98 % avec les restes à réaliser).

Ce chapitre représente près de 8,3 % des dépenses réelles et 9,5 % des dépenses d'équipement.

La poursuite du renouvellement du parc des véhicules de la commune (dont véhicules techniques) représente 108 062,83 €.

Les achats de plantations représentent 29 231,70 € (dont 9 654 € sur l'opération « planter un arbre » subventionnée par le Département) et les achats de terrains nus s'élèvent à 13 281,44 €.

71 958,77 € ont été dépensés pour l'achat de matériel pour le centre technique (tondeuses...).

Le reste des dépenses concerne les achats de mobilier, de matériel informatique et matériel des autres services (dont écoles) pour 365 283,75 €.

► **Immobilisations en cours ch 23 (travaux) : 5 470 971,35 €** avec 59,6 % de dépenses engagées non encore payées au 31/12/2025).

Ce chapitre représente 88,2 % des dépenses d'équipement et 77 % des dépenses réelles.

Au sein du chapitre, les travaux de bâtiments représentent 22,4 % (1 223 335,30 €) et les travaux de voirie, équipements extérieurs et réseaux 77,6 % (4 247 636,05 €).

► **Exécution de la PPI : 6 082 157,10 € dépensés**

L'amélioration énergétique et environnementale représente une part importante des investissements réalisés et reste un axe prioritaire.

Ainsi, 1 295 597 € sont consacrés à cette thématique sur les 6 082 157,10 € des investissements globaux de la PPI, dont :

- ✓ **Poursuite de l'amélioration énergétique des bât communaux et éclairage public (357 112 €)** avec des travaux sur les écoles, la verrière de la Marelle, le gymnase Léo Lagrange, la MJC, soit 143 877 € sur les bâtiments et la poursuite des travaux sur l'éclairage public (213 235 €).
- ✓ **Cadre de vie : 938 485 €**
Dont **278 659 € sur les aménagements / réfections d'espaces jardins et espaces verts naturels** : parc Paturel (cheminements, ombrière, éclairage à détection pour 81 565 € globalement), aménagements paysagers des rond points (85 553 €), poursuite de l'opération « planter un arbre » (9 654 €), aire de jeu inclusive (11 675 €), travaux de déminéralisation placette du 08 mai 45 et allée des Charmanches (65 237 €), ilot pied de Crolles (24 974 €).

Dont **379 928 € pour les travaux dans la plaine** et notamment le chemin des Meylons (350 226 €).

Dont **279 899 € sur les déplacements doux** notamment aménagement mail Mandela (102 613 €), traversée piétonne du Raffour (114 841 €), trottoirs hauts rue des Sources (19 946 €), traversée piétonne rue Charles de Gaulle (13 286 €), cheminements doux le long du ruisseau de Crolles (6 185 €), amélioration de la visibilité sur piétonne av A Croizat (6 945 €), aménagement trottoir et stationnement rue des Bécasses (11 064 €).

Les dépenses en matière d'équipements sportifs représentent 1 970 597 € essentiellement sur les courts de tennis pour 962 532 € (prise de 2 terrains et couverture de 2 courts) et les terrains de football pour 964 887 € (réfection du terrain synthétique existant et transformation du terrain d'honneur en terrain synthétique). A noter 34 758 € pour le ravalement de la façade du gymnase Bolés et 8 420 € pour la modification du mur d'escalade de la Marelle.

Les dépenses sur les projets structurants sur le cœur de ville sont de 326 729 € dont notamment 120 779 € pour la mise en place de casiers producteurs, 47 194 € pour l'ouverture d'une placette à l'avant de la maison Delmas, 56 154 € pour le lancement du projet d'espace de santé, 18 739 € pour des travaux sur la RD 1090, 15 223 € pour la mise en lumière du bassin de la mairie, 21 669 € pour la démolition d'une annexe de la maison Genoulaz, 4 953 € pour l'agrandissement du parc de la mare aux enfants.

La remise en état des ponts se poursuit avec 565 475 € dépensés en 2025.

Le reste des investissements réalisés se décline en :

- Suite des travaux **d'accessibilité des bâtiments et espaces publics** (56 537 €)
- La **sécurisation des bâtiments communaux** (136 089 € dont 94 715 € pour la vidéoprotection)
- Des études pour **l'aménagement des anciennes digues** (12 713 €)
- **Maintenance du patrimoine et renouvellement du matériel** (1 000 146 €)
- **Aménagements de voiries et réseaux** pour un montant global de **236 876 €**, dont réfection voirie et placette rue A Malraux (94 985 €), travaux impasse Paul Fort (53 734 €), suite points d'apport volontaire (53 970 €), aménagement parking rue du Brocey (14 568 €), sécurisation chemin des Bergers (4 000 €), installation d'une borne de recharge électrique à l'espace Paul Jargot (13 094 €).

- Dépenses liées aux **bâtiments communaux 417 795 €**, dont notamment l'aménagement intérieur et l'ajout du Projo (17 954 €), création d'un bureau et d'une terrasse à l'espace Paul Jargot (13 003 €), travaux sur les écoles 251 434 € (volet électrique Cascade 1, reprise salle Belledonne, reprise cours des écoles, reprise zone Ulis Cascade, aménagements pour vélos et trottinettes, création d'un office cuisine à Boris Vian), travaux de mise en sécurité et serve du moulin + grange attenante (7 705 €), travaux sur les logements communaux (27 389 € notamment pour aménagement d'un logement tremplin au foyer Arthaud), travaux aux ateliers relais (51 242 €) et études sur travaux de toiture du Perchoir (9 654 €), aménagements de vestiaires pour la police au centre technique (38 423 €), aménagements.
- **Autres dépenses** : suite modification du PLU (22 052 €), extension du réseau Enedis rue des Tuileries (10 904 €), budget participatif (24 631 € / mini buts pour foot brésilien et lancement micro forêt, versement du solde du bilan de l'opération écoquartier (40 865 €).

Au total, les dépenses d'équipement (achats + travaux + subventions) s'élèvent à 6 205 132,90 € en 2025 (5 592 422,03 € en 2024). Leur taux d'exécution (avec dépenses engagées non payées au 31/12/2025) est de 89,6 %, (64,2 % en 2024).

► **Emprunts et dettes (ch 16)** : 907 752,12 €. Ce chapitre comprend quasi exclusivement le remboursement du capital de la dette (903 703,80 €).

Le reste concerne le remboursement de cautions locatives (4 048,32 €).

Il représente 12,8 % des dépenses réelles.

Au 31/12/2025 l'encours de la dette hors cautions (4 emprunts) était de 8 459 155,26 €. L'annuité 2025 (intérêts + capital) a représenté 1 140 976,35 €.

Les dépenses financières sont en diminution importante de - 319 833,54 € par rapport à 2024, du fait de l'extinction d'un emprunt qui vient diminuer la charge de la dette.

► **Les opérations d'ordre (sans décaissement) résultat antérieur : 3 857 430,88 €**, correspondent :

Pour les opérations d'ordre (193 064,27 €) :

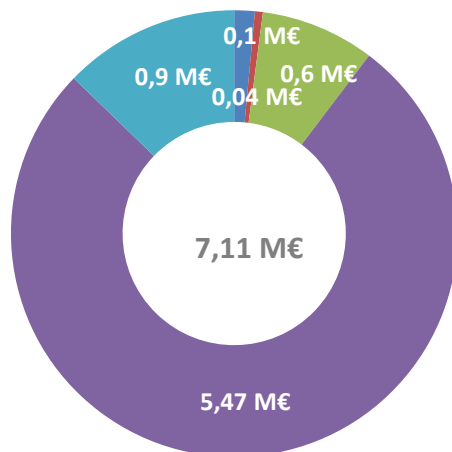
- A la prise en compte des travaux en régie (travaux d'investissement réalisés par le personnel communal) pour 116 179,47 €
- Aux opérations comptables d'intégration de frais d'études suivis de travaux pour 27 433,95 € (neutre, même montant en recettes)
- Aux opérations comptables liées à des avances sur travaux pour 22 975,80 € (neutre, même montant en recettes)
- Aux opérations comptables liées baux à réhabilitation à disposition de l'association Un toit pour tous, au bail à construction sur l'opération de logements Le Gas et au bail à construction avec les PFI pour le futur centre funéraire pour 2 961,54 €.
- A une écriture comptable liée à une cession de parcelle (369 €)
- Des écritures comptables liées à la procédure d'achat de biens sans maîtres (terrains) pour 22 141,05 €
- Des écritures comptables liées à l'amortissement des subventions (1 003,46 €).

A ces opérations s'ajoute le résultat antérieur, soit 3 664 366,61 €.

► **Les reports** de dépenses (dépenses engagées et non réalisées au 31/12/2025) représentent 2 885 088,59 €. Ces dépenses ont été reportées et réinscrites au budget primitif 2026.

De même ont été réinscrits 363 606,06 € correspondant à des dépenses engagées sur AP/CP.

Globalement, les dépenses engagées au 31/12/2025, reportées ou réinscrites représentent ainsi 3 248 694,65 € portés au budget 2026.

Répartition des dépenses réelles d'investissement du CFU 2025

- 1,48% immobilisations incorporelles (études, logiciels)
- 0,57% subventions d'équipement et dotations
- 8,26% immobilisations corporelles (achats)
- 76,92% immobilisations en cours (travaux)
- 12,76% remboursement de la dette et cautions

2 - RECETTES D'INVESTISSEMENT**► Taux d'utilisation des crédits et évolution par rapport à 2024**

	Crédits ouverts 2025	Réalisé CFU	Taux de réalisation	Restes à réaliser réinscrits en 2026	Recettes engagées réinscrites en 2026 (AP)	Total consommé	Taux de conso	Rappel CFU 2024	Ecart CFU 25 / CFU 24	Evolution / 2024
Subv d'investissement (ch 13)	1 374 210,08	377 982,37	27,51%	917 464,00		1 295 446,37	94,27%	66 649,95	311 332,42	467,12%
Immob corporelles (achats : ch 21)	0,00	0,00		0,00		0,00		5 145,90		
Total recettes d'équipement	1 374 210,08	377 982,37	27,51%	917 464,00		1 295 446,37	94,27%	71 795,85	311 332,42	426,47%
Dotations, fonds, réserves (ch 10 hors 1068)	1 105 369,00	1 000 633,43	90,52%	0,00		1 000 633,43	90,52%	1 608 803,52	-608 170,09	-37,80%
Excédents de fonctionnement capitalisés (ch 1068)	3 599 563,84	3 599 563,84		0,00		3 599 563,84	100,00%	3 370 806,18	228 757,66	6,79%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	6 500,00	3 735,80	57,47%	0,00		3 735,80	57,47%	2 489,06	1 246,74	50,09%
Participations et créances (ch 26)	0,00	0,00	0,00%	0,00		0,00	0,00%		0,00	#DIV/0!
Produit des cessions (ch 024)	-42 772,00	0,00	0,00%	0,00		0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
Total recettes financières	4 668 660,84	4 603 933,07	98,61%	0,00		4 603 933,07	98,61%	4 982 098,76	-378 165,69	-7,59%
Total rec réelles d'investissement	6 042 870,92	4 981 915,44	82,44%	917 464,00		5 899 379,44	97,63%	5 053 894,61	-66 833,27	-1,42%
Recettes d'ordre	9 326 608,36	1 160 531,74	12,44%	0,00		1 160 531,74	12,44%	1 097 883,08	62 648,66	5,71%
Total recettes d'investissement	15 369 479,28	6 142 447,18	39,97%	917 464,00		7 059 911,18	45,93%	6 151 777,69	-4 184,61	-0,15%

N.B. : Les crédits ouverts correspondent au budget modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

Les recettes d'investissement (recettes réelles + recettes d'ordre) représentent 6 142 447,18 €.

Les recettes réelles (4 981 915,44 €) sont en petite diminution (- 66 833,27 €) du fait de recettes moins importantes versées sur taxes d'aménagement (-511 810 €) et le remboursement du FCTVA (-96 359,69 €). Ces diminutions importantes sont toutefois atténuées par des recettes plus importantes pour les subventions versées (+ 311 332,42 €) et une affectation plus importante de l'excédent de fonctionnement (+ 228 757,66 €).

Le budget n'est réalisé qu'à 40 % du fait que le prélèvement (8 165 885,36 € prévus) ne donne pas lieu à réalisation. Les recettes réelles sont quant à elles exécutées à 82,4 % (97,6 % avec les restes à réaliser de 2025 engagés mais non encore versés au 31/12/2025).

► Subventions d'investissement (ch 13) : 377 982,37 €.

Les recettes encaissées concernent :

Des subventions de l'Etat, de la Région et du Grésivaudan pour l'amélioration énergétique dans les groupes scolaire Belledonne-Clapisses et Chartreuse-Ardillais, pour globalement 321 292,76 €, plus une subvention de 4 640 € de Territoire énergie 38.

Les travaux de la cour de l'école Cascade (9 314,03 € de l'Etat)

Des subventions de la Région et du Département pour l'aire de jeu inclusive du parc Paturel (27 290,58 €).

Une subvention de l'Etat pour de l'équipement pour la police municipale (9 091 464 €).

Une subvention de la Région pour la réhabilitation de la maison Michelin en logement d'urgence (6 354 €).

A noter que 917 464 € de crédits 2025 ont été reportés en 2026 et que les demandes de versements des subventions sont en cours. De ce fait, ce chapitre n'est réalisé qu'à 27,5 % mais consommé à 94,3 % avec les restes à réaliser de 2025 engagés.

Les recettes d'équipement représentent ainsi 7,6 % des recettes réelles.

► **Emprunts et dettes** (ch 16 et compte 165) : **3 735,80 €** correspondant à des cautions locatives versées.

► **Dotations, fonds divers et réserves** (ch 10 hors 1068) : **1 000 633,43 €** (1 608 803,52 € en 2024) avec une réalisation de 90,5 %.

Ce chapitre est en diminution importante (- 608 170,09 €) du fait des recettes sur les taxes d'aménagement (163 886,35 € versés soit - 511 810,40 € / 2024) et le remboursement du FCTVA (836 747,08 € versés soit - 96 359,69 € / 2024) comme déjà indiqué en introduction.

► **Excédents de fonctionnement capitalisés** (ch 1068) : l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 pour 3 599 563,84 € (3 370 806,18 € en 2024 soit + 228 757,66 €).

► **Produit des cessions** (ch 024) : pas de réalisation sur ce chapitre, les recettes sont réalisées sur des chapitres d'ordre.

En 2025, peu de cessions réalisées : 42 772 € globalement pour la vente de 3 véhicules, un matériel technique et 4 friteuses de la cuisine.

Pour rappel, ces recettes sont enregistrées en section de fonctionnement au compte 775 et font l'objet d'un transfert en section d'investissement (sur chapitre d'ordre) pour sortie du patrimoine.

► **Autres immobilisations financières** (ch 27) :

Cette recette était prévue pour déconsigner partiellement les fonds consignés à la Caisse des Dépôts et Consignations, suite à l'encaissement d'un prêt initialement prévu pour la déviation.

Au vu de la réalisation des investissements en 2025 et du glissement de certaines dépenses en 2026, les crédits ont été annulés et aucune déconsignation n'a été nécessaire en 2025. Les fonds consignés (4,897 M€) restent donc disponibles.

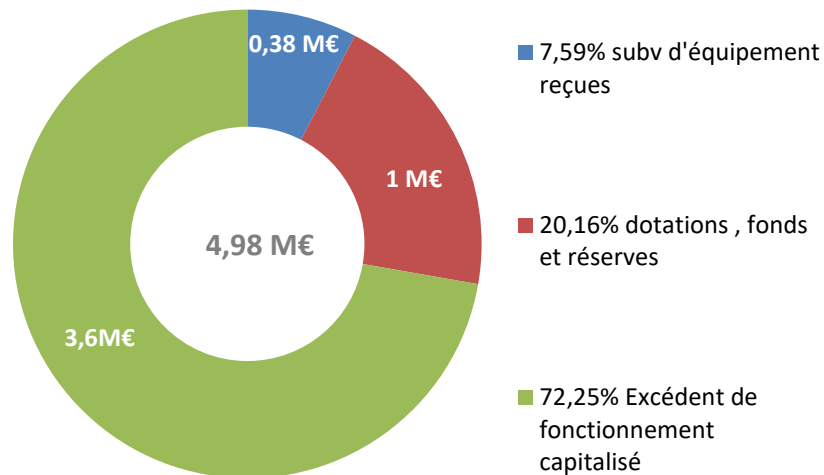
► **Les opérations d'ordre (sans encaissement) : 1 160 531,74 €** soit 18,9 % des recettes totales.

- Elles intègrent principalement les amortissements (1 044 839,94 €), les écritures comptables d'intégration de frais d'études avec réalisation des travaux (27 433,95 €), les écritures liées aux cessions (42 772 €) et les opérations comptables liées à des avances sur travaux (22 975,80 €), une écriture comptable liée à une cession de parcelle (369 €) et des écritures comptables liées à la procédure d'achat de biens sans maîtres (terrains) pour 22 141,05 €.

Toutes ces écritures sont neutres budgétairement, même montant en dépenses.

A noter que le prélèvement, prévu pour 8 165 885,36 €, ne donne pas lieu à réalisation, d'où le faible taux de d'exécution de ce chapitre (12,4 %).

► **Les reports** de recettes engagées et non réalisées au 31/12/2025 représentent 917 464 € (exclusivement des subventions). Ces recettes sont portées au budget primitif 2026.

Répartition des recettes réelles d'investissement du CFU 2025**3 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

Différence recettes/dépenses totales avec prise en compte du résultat antérieur : **déficit de clôture de - 4 827 868,72 €** qui a été repris dans les dépenses d'investissement du budget 2026.

III - RATIOS 2025

	Crolles 2025 8 723 hab	Rappel Crolles 2024 8 569 hab	Rappel Crolles 2023 8 448 hab	Strate 5 000 à 10 000 hab
En € / hab				
Dépenses réelles de fonctionnement / hab	1 788	1 744	1 681	1 092
Produit des impositions directes / hab	688	663	672	621
Recettes réelles de fonctionnement / hab	2 336	2 442	2 283	1 311
Dépenses d'équipement brut / hab	720	653	689	413
En-cours de la dette / hab	1 078	1 097	1 248	768
Dotation globale de fonctionnement / hab	0	10	10	159

Données DGCL 2024 pour la strate de 5 000 à 10 000 habitants.

Ces ratios continuent de souligner et confirmer le caractère atypique de la commune